noraires dépose au contrôle, et auront à payer le montant de la cotisation annuelle, qui est de quinze francs.

Les enfants [illegible] de 15 ans, resteront pas dans la salle, [illegible] les observations présentées par de nombreux membres honoraires et plusieurs sociétaires; cette mesure n'a d'ailleurs été appliquée avec succès à la soirée dansante du mois de mai dernier.

Afin que la soirée de samedi produise sur tous ceux qui y participeront une impression favorable que doivent d'ailleurs toujours procurer des réunions de ce genre, la commission invite les messieurs — en dehors des sociétaires qui auront la bonne de n'en oublier — à mettre soit l'habit, soit la redingote avec la cravate blanche; en tous cas, [illegible] de rigueur.

Le concert commencera à huit heures et demie précises; les portes de la salle des Fêtes de la place Lverrier, par suite des travaux nouvelles exigences contrôle, seront ouvertes à partir de 7 heures et demie.

— *Une fête de gymnast que.* — C'est dimanche, 10 février, [illegible] Les [illegible] grande salle [illegible] offre [illegible] d'autres. *Un [illegible] gymnastique*, [illegible] *rairie*, [illegible] ment. Compte tenu [illegible] que sera [illegible] la société des [illegible] est M. F. Debo[illegible] M. [illegible] Blanchez [illegible] que, prêter, [illegible] nous, [illegible] ce [illegible].

[illegible]

Lundi 11 Février, [illegible]

REPRÉSENTATION RONDONI

avec le concours de

COQUELIN aîné ET LE [illegible] FAVAR

DE LA COMÉDIE-FRANÇAISE

• CABARIS •

Comédie en [illegible] d'Eug. Poitevin, [illegible] Comédie-France. Pour prix des places, consulter l'affiche.

NORD

Un homme mort de froid à Rénifontaine. — [illegible] homme [illegible] âge de 35 ans, [illegible] prenant, [illegible] un [illegible] rant [illegible] qui [illegible] eux [illegible]

Un homme enseveli dans une mine. — [illegible] travail [illegible] des mines de Lourches, [illegible] fut [illegible] un [illegible] Dix ouvriers ont travaillé [illegible] pour le dégager. Un [illegible] heures qu'on a pu [illegible] son [illegible] en [illegible].

Un incendie à Valenciennes. — [illegible] à Valenciennes, [illegible] de la [illegible] rue [illegible]. [illegible] qu'à des [illegible] vaux [illegible] carton [illegible] Les dégâts sont évalués à 25 000 fr.

Boeschèpe. — [illegible] Boeschèpe, [illegible] M. [illegible] de constater la situation de la gare de Boeschèpe.

L'Association agricole de cette commune, par l'intermédiaire de son président, M. Prévost, et la municipalité, par l'organe de M. Decouter, maire, avaient demandé que le service [illegible] fût rétabli.

Leur demande, appuyée par le député de la circonscription, a reçu la réponse favorable suivante :

« Ministère *République Française*
DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE
DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

Paris, le 6 février 1895

Monsieur l'Député et cher Collègue,

Comme suite à votre dernière lettre du [illegible] du mois de janvier, j'ai le satisfaction de vous annoncer que suivant votre désir, la Compagnie du chemin de fer du Nord et la Société des Chemins de fer départementaux ont mis de concert leurs deux stations de Boeschèpe et Godewaersvelde en service, [illegible] mesure recevra son exécution à partir du 1er mars prochain.

Vous [illegible] votre dévoué collègue, [illegible] satisfaire de [illegible].

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,
« ANDRÉ LEBON. »

« Monsieur Fabien Lemire, député, [illegible]

CASINO-ALHAMBRA

Un incendie [illegible] matin, vers 6 heures, [illegible] fond de [illegible] Hessos [illegible]

Ecole des sciences sociales et politique DE LILLE

EXPLICATION DES ENCYCLIQUES DE LÉON XIII PAR LE R. P. RISSIOT (Dominicains).

Le R. P. Fris [illegible] 1885), Libertas (Juin 1888) et Sapientiae Christianae (10 janvier 1890).

Tout chrétien est à la fois sujet et [illegible] digne et de [illegible] à une foi [illegible] Il y a des cas de conflit entre ces deux [illegible] ? Dans [illegible] Eglise qui viole les droits de l'Etat ? Léon XIII répond [illegible] que prier, [illegible] nous, [illegible] ce [illegible].

[illegible]

Lundi 11 Février, [illegible]

REPRÉSENTATION RONDONI

avec le concours de

COQUELIN aîné ET LE [illegible] FAVAR

DE LA COMÉDIE-FRANÇAISE

• CABARIS •

Comédie en [illegible] d'Eug. Poitevin, [illegible] Comédie-France. Pour prix des places, consulter l'affiche.

NORD

Un homme mort de froid à Rénifontaine. — [illegible] homme [illegible] âge de 35 ans, [illegible] prenant, [illegible] rant [illegible] qui [illegible] eux [illegible]

Un homme enseveli dans une mine. — [illegible] travail [illegible] des mines de Lourches, [illegible] fut [illegible] un [illegible] Dix ouvriers ont travaillé [illegible] pour le dégager. Un [illegible] heures qu'on a pu [illegible] son [illegible] en [illegible].

Un incendie à Valenciennes. — [illegible] à Valenciennes, [illegible] de la [illegible] rue [illegible]. [illegible] qu'à des [illegible] vaux [illegible] carton [illegible] Les dégâts sont évalués à 25 000 fr.

Boeschèpe. — [illegible] Boeschèpe, [illegible] M. [illegible] de constater la situation de la gare de Boeschèpe.

L'Association agricole de cette commune, par l'intermédiaire de son président, M. Prévost, et la municipalité, par l'organe de M. Decouter, maire, avaient demandé que le service [illegible] fût rétabli.

Leur demande, appuyée par le député de la circonscription, a reçu la réponse favorable suivante :

« Ministère *République Française*
DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE
DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

Paris, le 6 février 1895

Monsieur l'Député et cher Collègue,

Comme suite à votre dernière lettre du [illegible] du mois de janvier, j'ai le satisfaction de vous annoncer que suivant votre désir, la Compagnie du chemin de fer du Nord et la Société des Chemins de fer départementaux ont mis de concert leurs deux stations de Boeschèpe et Godewaersvelde en service, [illegible] mesure recevra son exécution à partir du 1er mars prochain.

Vous [illegible] votre dévoué collègue, [illegible] satisfaire de [illegible].

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,
« ANDRÉ LEBON. »

« Monsieur Fabien Lemire, député, [illegible]

CASINO-ALHAMBRA

Un incendie [illegible] matin, vers 6 heures, [illegible] fond de [illegible] Hessos [illegible]

Ecole des sciences sociales et politique DE LILLE

EXPLICATION DES ENCYCLIQUES DE LÉON XIII PAR LE R. P. RISSIOT (Dominicains).

Le R. P. Fris [illegible] 1885), Libertas (Juin 1888) et Sapientiae Christianae (10 janvier 1890).

Tout chrétien est à la fois sujet et [illegible] digne et de [illegible] à une foi [illegible] Il y a des cas de conflit entre ces deux [illegible] ? Dans [illegible] Eglise qui viole les droits de l'Etat ? Léon XIII répond [illegible] que prier, [illegible] nous, [illegible] ce [illegible].

[illegible]

Les amis et connaissances de la famille BOUCHE-VANNASTEL, [illegible] par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer [illegible] Charles-Joseph BOUCHÉ, [illegible] de Dame Veuve VANNASTEL, décédée à Roubaix, le 5 février 1895, dans sa 57e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de vouloir présent avis comme en tenant lieu de faire part. Les Convoi et Service Solennel, qui seront célébrés le jeudi 7 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Notre-Dame de Roubaix. — L'ass mortuaire, rue de Naples, 79.

[illegible] CRÉPIN-[illegible] Dame Zoé-Catherine CRETAN, épouse de M. Adolphe CREPIN, [illegible] à Roubaix, le 5 février 1895, dans sa 71 année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu de faire part. [illegible] Convoi, qui aura lieu le jeudi 7 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Notre-Dame de Roubaix. — L'ass mortuaire, rue de Naples, 79.

[illegible] Vicomte de Saint-Varin, [illegible] la maison mortuaire, Grande-[illegible]

[illegible] seront célébrés en [illegible] Saint-Varin, à [illegible] 1895, pendant toute la matinée, [illegible] sera chanté le même jour, à 11 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Jean-Baptiste ARTON, née Elisa Turpin, épouse de Jean-Baptiste ARTON, décédée à Lille, le 4 février 1895 dans sa [illegible] administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer ledit avis comme en tenant lieu.

[illegible] Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 7 courant, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Charles-Joseph LEFOURBE, ancien négociant, décédé subitement à Roubaix, le 11 janvier, dans sa 29e année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

PLAIES RECENTES ou ANCIENNES quelle qu'en soit la nature Guérison certaine par l'ONGUENT St-ROCH Plaquet, Pharm.ien Lourches (Nord) 2,50 franco-poste et toutes pharmacies

BELGIQUE

A la Chambre. — *Séance du mardi 5 février.* — [illegible] M. Lorand développe [illegible] Il [illegible] chargée de [illegible] une enquête [illegible] Il demande au ministre [illegible] et la Société des Chemins de fer [illegible] gouvernement, tout en faisant des réserves, [illegible] la prise en considération, qui a été [illegible]

M. Buyl [illegible] son projet de loi tendant à [illegible] la fabrication du beurre contre la vente [illegible] de margarine. Le projet a été pris en considération.

[illegible] abordé ensuite la discussion des articles [illegible] de la guerre.

M. Lorand, M. Visart de Bocarmé, rapporteur, a, comme [illegible] rapporteurs, apporté diverses observations à la [illegible] des projets de loi antérieurs sur la réorganisation de la [illegible] affirme seulement que le volontariat [illegible] paraissent être des systèmes [illegible]

M. Troisfontaines a demandé le développement de la place [illegible] M. de Sadeleer a rappelé les nombreuses réformes [illegible] la réalisation. M. Janssens s'est [illegible] M. Van Naemen a [illegible] diverses questions [illegible] M. Delbecq [illegible] officiers et officiers [illegible] M. Lemaire, [illegible] et Dela[illegible] ont [illegible] M. Van Cumenil [illegible] M. Delbecq [illegible] M. Van Naemen [illegible] M. Lemaire